

WI
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-468 DU 29 SEPTEMBRE 1997

Portant approbation du Collectif
Budgétaire, Gestion 1997, de la
Sous-Préfecture d'IFANGNI.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi 90-008 du 23 Mai 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la période de transition ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 97-206 du 30 Avril 1997 portant approbation des Budgets Primitifs, Gestion 1997, des Circonscriptions Administratives de l'OUEME ;
- VU la Loi N° 97-001 du 21 Janvier portant Loi de Finances pour la gestion 1997 ;
- SUR proposition du Ministre des Finances ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 Septembre 1997 ;

DECRETE

Article 1er : Est approuvé le Collectif Budgétaire, Gestion 1997, de la Sous-préfecture d'IFANGNI, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 33.071.145 francs, conformément au tableau joint en annexe.

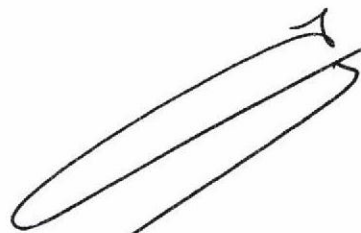
Article 2.- Le Ministre des Finances est autorisé, en cas de nécessité de service à effectuer, par Arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition du Sous-Préfet, Ordonnateur du Budget local.

Le Sous-Préfet est également autorisé, en cas de besoin et dans la limite de ses compétences budgétaires, à opérer des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

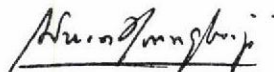
Fait à COTONOU, le 29 SEPTEMBRE 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et des Relations avec les
Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de l'Administration Territoriale,



Théophile N'DA

Ampliations : PR 6 AN 4 SGG 4 CC 2 CES 2 CS HAAC 2 MF 4 PM 4 MISAT 4
AUTRES MINISTERES 15 DLC 2 DGBM 4 DGTC 2 CIRC. ADM. 12 GCONB-
UNB-FASJEP-ENA 4 BN-DAN 2 IGF 1 IGAA 1 JORB 1.-

SOUS-PREFECTURE D'IFANGNI

SYNTHESE DU COLLECTIF BUDGETAIRE, GESTION 1997

RECETTES ORDINAIRES : Trente Trois Millions Soixante Onze
Mille Cent Quarante cinq francs..... 33 071 145

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Un Million Cinq Cent Quatre
Vingt Mille francs :..... 1 580 000

DEPENSES ORDINAIRES : Trente Trois Millions Soixante Onze
Mille Cent Quarante cinq francs..... 33 071 145

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Un Million Cinq Cent Quatre
Vingt Mille francs :..... 1 580 000